

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-773 décrétant un emprunt et une dépense de 2 169 000 \$ pour des travaux de réfection et de réhabilitation de ponceaux.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à la réalisation de travaux de réfection et de réhabilitation de ponceaux pour les années 2026, 2027 et 2028, comprenant, entre autres, l'organisation de chantier, la signalisation, la décontamination du matériau en place et l'étude de caractérisation environnementale.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 5 décembre 2025 et celle de la ministre des Affaires municipales le 18 décembre 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 6 janvier 2026

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe